

# Viabilité Hivernale *Cent agents en alerte*



**Agents, patrouilleurs, chefs d'opération, veilleur qualifié, cadre de permanence : plus de 100 personnes sont mobilisées quotidiennement, l'hiver, afin que la circulation soit permise quelles que soient les conditions climatiques.**

**D**u 16 novembre 2007 au 14 mars 2008, 100 agents répartis dans les six agences territoriales routières de l'Yonne (Sens, Auxerre, Toucy, Joigny, Avallon et Tonnerre) seront en alerte, mobilisés ou mobilisables à tout moment pour rendre circulaire l'ensemble des routes du département, même en cas de fortes intempéries dues à la neige ou au verglas. Leur règle d'intervention en période hivernale s'appuie sur le « Dossier d'organisation de la viabilité hivernale » qui décline les principes, modalités d'action et objectifs, afin de limiter ou supprimer les conséquences de l'hiver sur le réseau routier. Il est préparé durant l'été par Francis Arnoult, chef de bureau de l'exploitation de la route et validé en comité technique paritaire du Conseil Général.

« Durant cette période, quinze patrouilleurs, six chefs d'opération, un veilleur qualifié et un cadre de permanence sont en astreinte une semaine par mois du vendredi 17 h au vendredi suivant 7 h 30 pour assurer la prise de décision en cas de situation exceptionnelle », explique Bernard Baschiera, sous-directeur des agences territoriales routières au Conseil Général. Ces métiers découlent de la loi de décentralisation de 2004, « liberté et responsabilité locale », qui a transféré ces compétences de l'État aux Départements.

### 35 unités d'intervention

« Nous envoyons les patrouilleurs lorsque la météo nous annonce des intempéries », indique Gérard Gallet, chef d'opération en Puisaye. Ce peut être à 3 h de l'après-midi comme à 2 h du matin, week-end compris. » Jacky Hervouet est patrouilleur dans

l'Auxerrois. Il surveille le réseau et alerte son chef d'opération sur la formation et l'évolution des phénomènes hivernaux. « Chaque patrouilleur parcourt un circuit déterminé. Il est équipé de thermomètres et d'hygromètres pour évaluer la température de l'air et du sol et le taux d'humidité », raconte-t-il.

Le patrouilleur fait ensuite part de l'état des chaussées et de ses observations au chef d'opération, qui décide de l'envoi des unités d'intervention (35 dans l'Yonne, constituées d'un camion, d'une saleuse et d'une lame de raclage, et conduites par les personnels des agences mais également des personnels du parc départemental de l'Équipement). En fonction de l'état des chaussées, quatre classes de conditions de circulation sont définies : normale, délicate, difficile, impossible. Opérant dans les cantons

d'Auxerre, Coulanges-la-Vineuse, Chablis, Ligny-le-Châtel, Seignelay et de tout l'Aillantais, Jacky Hervouet détaille les « points noirs » de son secteur : « Chaque agence a sa petite Sibérie. Sur l'Auxerrois, c'est Saint-Aubin-Châteauneuf, Mont-Saint-Sulpice et les environs de Niry, Courgis. Quelques mètres d'altitude en plus font toute la différence. »

Quelles sont les conditions climatiques les plus difficiles à contrer ? « La neige et le vent simultanés, car alors se forment des congères et nous nous trouvons pris avec nos engins. Nous rencontrons souvent des difficultés entre Toucy et Pourrain, et dans les secteurs de Taingy-Molesmes et de Courson-les-Carrières. L'hiver dernier, sur la route Toucy-Auxerre, nous avons même dû faire appel à une niveleuse avec des lames en acier pour gratter la glace qui s'était formée sous la neige ! », rappelle Gérard Gallet.

### Des événements climatiques plus brefs et intenses

En dehors des heures de travail, c'est le veilleur qualifié qui assure la coordination générale des interventions et la mise en forme de l'in-

formation sur l'état du réseau vers les partenaires et le public. Jacques Legros, chef de l'agence territoriale d'Avallon, assume cette responsabilité : « J'interviens de 17 h à 8 h et tout le week-end. Mon rôle consiste à recueillir le matin les informations des six agences concernant l'état des routes et à élaborer une synthèse envoyée vers 7 h à la presse, aux radios, à la préfecture et au répondeur téléphonique indiquant les conditions de circulation dans l'Yonne » (voir encadré).

« Tant que faire se peut, nous essayons d'intervenir en préventif, indique Bernard Baschiera. Mais nous nous apercevons aujourd'hui que les événements sont plus courts et beaucoup plus intenses, hiver comme été. Fin janvier de cette année, alors qu'à 7 h du matin Météo France n'avait pas lancé de bulletin d'alerte, il a neigé vingt heures durant. Or nous ne pouvons pas revenir à des conditions normales de circulation tant que la neige tombe. Sur le secteur de Puisaye, nous avons eu plus de 150 km de congères en 24 h ! Alors, on peut mettre en œuvre tous les moyens que l'on a, le retour à la normale est plus long. Dans ce cas une cellule de crise est mise en place

### Les trois niveaux d'intervention

- **Service continu et prioritaire 24 h/24 7j/7 (N 1) :** 1 043 km de grands axes nécessitant un retour à un état satisfaisant de la chaussée dans des délais courts.
- **Service continu non prioritaire 24 h/24 7/7 j (N 2) :** 686 km d'axes de liaison (en général entre cantons) nécessitant un retour à un état satisfaisant de la chaussée dans des délais un peu plus longs.
- **Service non continu et non prioritaire les jours ouvrés de 8 h à 17 h (N 3) :** 3 450 km : désenclavement entre chefs-lieux de communes par une route départementale.

Ce dernier niveau N 3 ne peut être déclenché que lorsque les précédents sont complètement circulables.

### En pratique

- Carte des itinéraires disponible sur le site Internet du Conseil Général : [www.yonne.com](http://www.yonne.com)
- Informations météo locales au 08 92 68 02 89
- Conditions de circulation dans l'Yonne au 08 20 000 189 (n° indigo Conseil Général) ; messages actualisés toutes les deux heures à partir de 7 h du matin.

à la préfecture. » Les interventions sont réalisées par ordre de priorité sur le réseau N1 puis N2. Pour le réseau N3, des conventions sont signées avec des agriculteurs et des entreprises de l'Yonne qui permettent un renfort d'intervention sur les routes secondaires du territoire. Équipés par le Conseil Général, ils apportent un moyen complémentaire pour rendre les routes du département aux Icaunais.

Nathalie Hadrbolec  
contact@nathalie-hadrbolec.com